

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit août à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne en Valromey se sont réunis à la mairie de Champagne en Valromey, après convocation légale du 22 août 2017, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, maire.

Présents : Mesdames Evelyne SERPOL, Eveline BONDET, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL,

Excusés :

Madame Bernadette ELGER qui donne pouvoir à Monsieur Bernard GINESTE

Madame Marcelle GAILLARD qui donne pouvoir à Madame Evelyne SERPOL

Madame Laurence ROUX qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET

Monsieur Philippe GONDARD

Monsieur Jacques TARDY

Secrétaire de séance : Evelyne SERPOL

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

Le maire rappelle que dans la perspective de la rentrée 2017, le 1^{er} juillet 2017, les communes du RPI ont adressé à Madame l'inspectrice d'académie un projet d'organisation du temps scolaire s'inscrivant dans le cadre du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, et qui permet de proposer les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées.

L'intérêt de l'enfant étant préservé, un avis favorable a été émis le 7 juillet pour cette nouvelle organisation avec les horaires suivants :

Ecole maternelle

Lundi – Mardi – Jeudi – vendredi

- Matin Entrée : 8h30 Sortie : 11h40
- Après-midi : Entrée : 13h50 Sortie : 16h40

Ecole élémentaire

Lundi – Mardi – Jeudi – vendredi

- Matin Entrée : 8h30 Sortie : 11h45
- Après-midi : Entrée : 14h00 Sortie : 16h45

Le mercredi dynamique est organisé pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire dans les locaux de la cantine mis à disposition par le SIVOM du VALROMEY.

Ce service fonctionne uniquement pendant les périodes scolaires.

Ce mercredi permet la garderie des enfants de 9h00 à 11h30 (temps incompressible).

Un système de garderie avant et après ce créneau est mis en place :

Le matin de 7h30 à 9h00

Le midi de 11h30 à 12h30

Aucun intervenant n'est pour l'instant recruté, à voir en fonction du nombre d'enfants

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE A TEMPS NON COMPLET

[Affaire débattue n°2017.08.001]

Monsieur le maire rend compte au conseil municipal qu'un projet d'organisation du temps scolaire inscrit dans le cadre du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 et proposant un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2017-2018 a été adressé à la Directrice Académique des services de l'Education Nationale de l'Ain qui a émis un avis favorable le 7 juillet, l'intérêt de l'enfant étant préservé.

Il rappelle que la mise en place de la réforme des rythmes avait obligé la commune de Champagne-en-Valromey à modifier les emplois du temps et les temps de travail de certains agents et expose qu'il conviendrait, à compter du 1^{er} septembre 2017, de modifier le tableau des emplois permanents à temps non complet comme suit :

- Supprimer l'actuel poste d'adjoint technique territorial faisant fonction d'agent polyvalent d'une durée hebdomadaire annualisée de 33h03 mn et créer un poste similaire d'une durée hebdomadaire annualisée de 30h13mn.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
Considérant le retour à la semaine des 4 jours :

- Accepte les propositions du maire.

Le maire précise avoir rencontré tous les agents du secteur scolaire et périscolaire durant l'été pour la mise au point ensemble et la validation de leurs nouveaux emplois du temps.

ACQUISITION D'UN TERRAIN AU DEPARTEMENT DE L'AIN

[Affaire débattue n°2017.08.002]

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre d'un projet d'installation d'une entreprise artisanale, la commune de Champagne proposait au Département de l'Ain l'acquisition d'une partie de parcelle lui appartenant d'environ 800 m² cadastrée section B n°887 sur laquelle est implanté le centre d'exploitation des routes, moyennant un prix de 3.00 à 5.00 € le m².

Par courrier du 22 février 2016, le Département précisait que cette transaction pourrait avoir lieu sur la base d'un prix de 5 € le m².

Une esquisse de division a été établie par le cabinet GSM pour le détachement d'un lot.

A ce jour, le Département souhaiterait savoir si la commune choisit de donner suite à l'achat du terrain.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Confirme son intention d'acheter une partie de la parcelle cadastrée section B n°887 pour une surface de 800 m² au prix de 5.00 € le m² ;
- Précise que les frais de géomètres et de notaires seront supportés par la commune de Champagne-en-Valromey ;
- Charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

[Affaire débattue n°2017.08.003]

Le maire expose au conseil municipal le projet de Monsieur Thierry GINESTE domicilié à CHAMPAGNE-en-VALROMEY, rue du Stade envisageant d'acquérir un bâtiment sis 336, grande rue (ancienne boucherie Charvet) et un bâtiment sis rue de la Xavière pour les réhabiliter et créer des logements.

Ces bâtiments ne disposant d'aucun espace extérieur, Monsieur Thierry GINESTE souhaiterait acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée Section B n°339 jouxtant ceux-ci d'une superficie totale de 175 m².

Un plan de division et un document modificatif du parcellaire cadastral ont été établis par le cabinet de géomètres GSM de Belley.

Une superficie de 37 m² pourrait être cédée à Monsieur Thierry GINESTE pour la réalisation de son projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de céder 37 m² au prix de 25.00 € le m² à Monsieur Thierry GINESTE pour la réalisation de son projet,
- Précise que les frais de géomètres et de notaires sont à la charge de Monsieur Thierry GINESTE,
- Charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

TRAVAUX DE SECURISATION

Une proposition d'aménagement sous forme de « schéma principe » a été réalisée par le service de la Direction des Routes du Conseil Départemental, à savoir :

Création d'un trottoir entre le centre du village et l'école Montessori

Stationnements sous forme de chicane devant l'école Montessori de manière à inciter les véhicules à ralentir

Modification des parkings devant la maison de retraite de manière à permettre le cheminement des personnes à mobilité réduite en permanence et création d'une écluse bordurée assez longue et d'une chaussée de 3.5m de large entre bordures incitant les véhicules à ralentir.

Possibilité de créer un trottoir entre l'école maternelle et le centre du village et modification du passage piéton devant l'école maternelle car manque de visibilité lorsque le car est garé.

Dossier à finaliser.

DENOMINATION D'UNE PLACE PUBLIQUE

[Affaire débattue n°2017.08.005]

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la famille BONDET (Madame Geneviève FREEMAN, ses sœurs et leur cousine, Madame Eveline BONDET), souhaiterait que soit commémorée le nom de leur grand-père, le Docteur Louis BONDET dans le village de Champagne où ce dernier a résidé durant soixante-dix ans et soigné les gens avec dévouement et assiduité pendant 50 ans.

Il propose de dénommer la place située face à l'Agence Postale Communale « Place du Docteur Louis Bondet » et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de cette place,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la dénomination « Place du Docteur Louis Bondet » ;
- Charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

PROJET DE METHANISATION

Le maire rappelle le projet d'une unité de méthanisation déposé par la SAS VALROMETHA au hameau de Chassonod et donne lecture d'un courrier du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E.Communication de l'Ain concernant l'extension du réseau d'éclairage public.

Le Syndicat apporte sa contribution à hauteur de 50 % du montant HT des travaux et les 50 % restant, sont à la charge de la collectivité.

Préalablement à l'examen du dossier et au lancement des études, le Syndicat attend la suite que le conseil municipal entend réserver à la demande de permis de construire.

Après discussion, le conseil municipal est favorable quant à la délivrance du permis de construire, cependant ce projet étant un investissement personnel, il précise que le coût des travaux d'extension du réseau électrique supportés par la commune seront répercutés sur les demandeurs ; mention sera faite sur l'arrêté du permis.

Messieurs Claude JUILLET et Dominique CHARVET rencontreront Messieurs BOLON et VAROUX pour leur faire état de cette décision.

ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU CAMPING

La balance définitive des opérations a été établie par le Syndicat.

Participation due par la commune : 8 897.59 €

Acompte sollicité : 7 670.76 €

Reste à devoir : 1 226.83 €

VIREMENT DE CREDITS

[Affaire débattue n°2017.08.004]

ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT LE BOSSIN

La balance définitive des opérations a été établie par le Syndicat.

Participation due par la commune : 19 249.36 €

Acompte sollicité : 20 554.71 €

Restitution par le Syndicat 1 305.35 €

EAUX PLUVIALES CHEMIN DES ANDES

Lecture est donnée d'un mail de Monsieur et Madame Christophe CHARPIOT sollicitant une rencontre pour un problème d'évacuation des eaux pluviales. En cas de fort orage, l'eau sort des regards et pénètre dans leur garage.

Claude JUILLET précise qu'il avait été conseillé à Monsieur et Madame CHARPIOT lors du dépôt de leur permis de construire de surélever leur maison, leur terrain étant en contrebas du chemin des Andes.

DEVIS SODEVAL

Chemin du Lavoir : de l'eau longe le mur, traverse le chemin et se déverse sur la propriété de Madame Lalisse.

Réalisation d'un drain sur voirie à Charron : 1 157.00 € HT

Le conseil donne son accord

VERIFICATION ANNUELLE DES EXTINCTEURS

L'extincteur de la station-service est à remplacer ;

Devis établi par DUMONT SECURITE : 96.04 € HT

Le conseil donne son accord.

REMPACEMENT DES PNEUS DU TRACTO PELLE

Devis établi par COTE-ROUTE : 1 134.40 € HT

Le conseil donne son accord.

PROJET DE CONCERT

Dans le cadre de l'année 2018, marquée par la commémoration du centenaire de la guerre 14-18, la chorale CHANTELOUVE met la « cantate de la paix » à son programme. Suite à un entretien avec Madame Monique TARDY, choriste, la chorale CHANTELOUVE propose un concert qui pourrait avoir lieu à l'Eglise de Champagne, autour des festivités et initiatives prises localement.

Compte tenu des frais engagés (salaires chef, musiciens, SACEM....) une participation de 600.00 € serait nécessaire pour mener à bien ce projet sur le principe d'un concert gratuit.

Claude JUILLET propose qu'une manifestation soit organisée avec les écoles et les associations d'anciens combattants et qu'une exposition de la guerre de 14-18 soit réalisée en mairie.

TOIT-TERRASSE

Madame Karen REMONDAT demande si un projet de construction avec un toit terrasse peut être envisageable sur la commune.

Le conseil émet un avis favorable.

FIBRE OPTIQUE LIAIN

Dans le cadre relatif à la fibre optique LIAIN, une réunion de pré-piquetage pour la desserte de Champagne-en-Valromey – *Secteurs Ossy – Poisieu – Passin – Chassonod et Muzin* – est organisée le mardi 12 septembre à 14h30 en mairie.

SPECTACLE DES AINES

Un après-midi spectacle avec goûter sera organisé le 21 octobre pour les aînés de la commune.

Madame Evelyne SERPOL décide de rencontrer les personnes déléguées le jeudi 7 septembre à 18h00 en mairie.

SALLE POLYVALENTE

Lors de sa dernière réunion le 26 juin, le conseil municipal avait décidé de participer à la rénovation du plafond à hauteur de 6 500.00 € pour une dépense totale de 10 050.00 € HT.

Le comité d'animation juge cette participation insuffisante et souhaite que le coût total de rénovation du plafond soit pris en charge par la commune.

Ce dossier sera revu par la commission des travaux.

Isolation du plafond : devis établi par l'Entreprise MSW BATIMENT : 10 050.00 € HT – le conseil décide de participer à hauteur de 6 500.00 € HT.

VERIFICATION INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES AU CAMPING

[Affaire débattue n°2017.08.006]

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le bureau VERITAS contrôle actuellement comme chaque année les installations électriques des bâtiments communaux précise qu'une vérification initiale des installations électriques du camping suite aux travaux de remise en conformité (changement des bornes électriques et du tableau) s'impose.

Une proposition commerciale a été établie par le bureau VERITAS pour un montant de 290.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ Accepte la proposition commerciale établie par le bureau VERTIAS pour un montant HT de 290.00 € HT .

Les Membres du conseil municipal

Claude JUILLET	Philippe GONDARD (excusé)
Dominique CHARVET	Laurence ROUX (excusée)
Evelyne SERPOL	Eveline BONDET
Bernadette ELGER (excusée)	Marcelle GAILLARD (excusée)
Bernard GINESTE	Jean MOCHON
Mathias RICHARD	Christian ROUSSEL
Jacques TARDY (excusé)	